

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FÉVRIER 2014 - 19 h 00

Présents : M-J. DUPONT, G. VAILLANT , S. DELAUNAY, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD

Excusés : F. ESMANGART de BOURNONVILLE, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. DENIS

Secrétaire de séance : P. ANGIBAUD

Convocation : 4 février 2014



PROJET DE SAGE LOGNE ET BOULOGNE, OGNON, GRAND LIEU :

Par courrier reçu le 15 novembre 2013 et en application de l'article L.212 du code de l'environnement, Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Logne Boulogne Ognon Grand Lieu arrêté par la CLE le 4 octobre 2013.

Monsieur François CHARRUAU, animateur du projet au sein du syndicat du bassin versant de Grand Lieu expose à l'assemblée les enjeux du nouveau SAGE.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil stratégique de planification pour une période de six ans à l'échelle du bassin hydrographique cohérent. Son objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre la protection des ressources et des milieux aquatiques et la satisfaction des usagers.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) exprime le projet de la Commission Locale de l'Eau en formalisant des objectifs généraux de gestion équilibrée de la ressource en eau. Il définit les priorités retenues et les moyens prioritaires pour les atteindre. Il précise également les délais et les modalités de mise en œuvre.

Le PAGD du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand Lieu s'organise par enjeux puis par orientations et dispositions pour atteindre ces objectifs.

Le règlement traduit les objectifs exprimés dans le PAGD identifiés comme majeurs et nécessitant l'installation de règles pour atteindre le bon état et les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau.

À compter de la publication du SAGE, les décisions administratives de l'État et des collectivités territoriales prises dans le domaine de l'eau, des installations classées pour la protection de l'environnement seront compatibles ou seront rendues compatibles avec le PAGD, dans un délai fixé par ce dernier. Les documents locaux d'urbanismes sont compatibles avec le PAGD dans un délai de trois ans. Les articles du règlement sont également opposables aux tiers.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité , émet un avis favorable au projet du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand Lieu.

La présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand Lieu.

PARTICIPATION ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION :

Sur proposition de Madame Gisèle VAILLANT, le conseil municipal à l'unanimité , décide d'attribuer à l'OGEC de l'école privée Saint Joseph une participation financière de 520.15 € par élève pour l'année 2014.

Le nombre d'élèves scolarisés s'élève à 144 enfants, la participation annuelle de la commune sera donc de $520.15 \text{ €} \times 144 = 74\,901.60 \text{ €}$ soit mensuellement $6\,241.80 \text{ €}$

L'assemblée autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer un avenant à la convention passée avec l'OGEC.

PARTICIPATION AUX FOURNITURES SCOLAIRES :

Madame Gisèle VAILLANT propose de fixer à 36.00 € par élève la participation de la commune aux fournitures scolaires. Le conseil municipal approuve la proposition présentée et fixe à 36.00 € par élève la participation aux fournitures scolaires pour 2014, soit :

Ecole Gaston Chaissac : $36.00 \text{ €} \times 170 \text{ élèves} = 6\,120 \text{ €}$
Ecole Saint Joseph : $36.00 \text{ €} \times 144 \text{ élèves} = 5\,184 \text{ €}$

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2014 :

Sur proposition de Madame le Maire et après étude par la commission des finances, le conseil municipal attribue à l'unanimité, les subventions suivantes aux associations pour 2014 :

APE Gaston Chaissac (15.30 €x 170 élèves)	2 601.00
APEL La Limouzinière (15.30 €x 144 élèves)	2 203.20
F.C. Logne & Boulogne	1 550.00
Guidon Machecoulais (Critérium)	100.00
Centre de Tir La Limouzinière.....	410.00
Athlétic Retz Sud Lac.....	102.00
Lim Danse La Limouzinière.....	310.00
Taekwondo La Limouzinière (190 €+ 310 €exceptionnels)	500.00
ES Logne La Limouzinière.....	100.00
St Colomban Tennis de Table	120.00
Amicale de l'espoir La Limouzinière	155.00
Ecole de musique, St Philbert	1 050.00
Société de chasse, La Limouzinière	235.00
Familles Rurales - Centre aéré, La Limouzinière	4 000.00
Familles Rurales - Accueil mercredi et petites vacances	3 500.00

Familles Rurales Saint Colomban Halte Garderie	4 700.00
CAPL/CPIE Corcoué sur Logne Animation jeunesse	12 282.00
CAPL/CPIE Corcoué sur Logne Chantier jeunes bénévoles	4 000.00
Office municipal, La Limouzinière	1 300.00
Comité des fêtes La Limouzinière (feu d'artifice).....	1 900.00
Société des Historiens du Pays de Retz	50.00
Musique et Danse 44 (1.26 €/hab + 15.24 €)	2 813.70
All In La Limouzinière	155.00
Plus qu'un Show La Limouzinière	100.00
Foot Fête F... ..	250.00
A.D.V.C. 44 Ass. Conjoint Survivant.....	35.00
ADT 44	210.00
Les Nounous du Lac-Saint Philbert	255.00
ASCODE	120.00
La Clairière.....	50.00
Sclérosés en plaques	25.00
Aide à Domicile en Milieu Rural - La Limouzinière	1 300.00
Amicale des Donneurs de sang - St Philbert	110.00
Amicale Sapeurs pompiers- St Philbert	110.00
Amicale Sapeurs pompiers - St Colomban	110.00
ADAPEI Sud Loire	60.00
Restaurants du cœur	290.00
Retz'Agir - Machecoul	2 857.50
Association Onco Plein Air	80.00
Tiyenta France St Philbert de G.Lieu	100.00
Association des Paralysés de France	205.00
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement - Nantes	96.00
Association d'Information Communale de Loire-Atlantique	369.75
Association Départementale d'Information sur le Logement	80.00
Lutte anti grêle	536.00
Grandlieu Machecoul et Logne Initiative.....	100.00
AFN, La Limouzinière	100.00
Bleuets de France	25.00
Ass. Solidarité Encouragement au Dévouement.....	33.00
Soit un total de	51 744.15
Euros	

Le total des subventions attribuées représente 51 744.15 € mais l'assemblée demande d'inscrire un crédit global de 55 000.00 € à l'article 6 574 du budget 2014.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 :

Ce point est reporté à une prochaine séance.

COMPTES DE GESTION 2013 :

Ce point est reporté à une prochaine séance.

FIXATION DU PRIX DE VENTE DU LOTISSEMENT DU RITZ DORÉ :

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal modifie les prix de vente du lotissement communal du Ritz Doré pour appliquer le nouveau taux de TVA à 20%. La grille des prix est établie de la manière suivante :

N° DE LOT	SUPERFICIE	PRIX H.T	T.V.A 20.00 %	PRIX T.T.C
LOT N°1	432	45 000.00 €	9 000.00 €	54 000.00 €
LOT N°2	517	55 000.00 €	11 000.00 €	66 000.00 €
LOT N°3	482	55 000.00 €	11 000.00 €	66 000.00 €
LOT N°4	426	50 000.00 €	10 000.00 €	60 000.00 €
LOT N°5	417	50 000.00 €	10 000.00 €	60 000.00 €
LOT N°6	517	55 000.00 €	11 000.00 €	66 000.00 €
LOT N°7	523	55 000.00 €	11 000.00 €	66 000.00 €
LOT N°8	426	52 000.00 €	10 400.00 €	62 400.00 €
Total	3 740	417 000.00 €	83 400.00 €	500 400.00 €

RYTHMES SCOLAIRES :

Madame Gisèle VAILLANT fait le point sur ce dossier.

Les services du conseil général ont fourni les horaires des transports scolaires qui seront applicables en septembre 2014, à savoir entrée à 8h45 et sortie à 16h15.

Elle propose au conseil municipal de fixer les horaires des écoles de la même façon. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, fixe les horaires des écoles de la manière suivante :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h45 – 16h15
- Mercredi : 8h45 – 12h00

CONVENTION AVEC LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE POUR L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX ERRANTS :

Madame le Maire indique que lors de la capture d'un animal errant, les services techniques sont amenés à avoir recours aux services de la clinique vétérinaire de Saint Philbert de Grand Lieu pour l'identification et parfois des soins à donner à ces animaux.

Il est proposé de signer une convention avec la clinique vétérinaire pour fixer les tarifs des interventions de la clinique vétérinaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la convention avec la clinique vétérinaire et approuve les tarifs ci-dessous :

- Capture et mise en fourrière aux services techniques municipaux : 30.00 €
- Hébergement de l'animal, y compris la nourriture : 15.00 €
- Identification et examen sanitaire : 10.00 €
- Hospitalisation de nuit : 15.00 €
- Hospitalisation de week-end : 30.00 €
- Soins conservatoires : 40.00 €

Madame le Maire ou un Adjoint est autorisé à signer la convention à intervenir.

AVENANT MARCHÉ PARC DU CHÂTEAU :

Madame le Maire présente un avenant à passer avec l'entreprise EGONNEAU à Saint Philbert de Grand Lieu pour des travaux de faïence supplémentaires pour un montant de 274.01 €HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'avenant présenté et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces à intervenir.

POINT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL :

- Services techniques : recrutement de Monsieur Bruno LEBLED en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe en remplacement de Monsieur Jacques EUZEN.
- Services administratifs : deux agents en arrêt de maladie jusqu'à fin février.

LOGEMENT LA BASSE NOË :

Madame le Maire indique que le logement est pratiquement équipé et remercie les donateurs.

ÉLECTIONS MUNICIPALES :

Préparation des bureaux de vote pour les 23 et 30 mars prochains.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Lundi 10 mars 2014 à 20h30**